



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Procès-verbal (PV) de la séance du 1^{er} décembre 2011 à 18h15, à la Grande Salle

Présidence : Mme Helene Pinto-Lischer
Secrétaire du conseil communal : Mme Isabelle Gaillard

45 membres présents à l'appel
+ 2 membres arrivés en début de séance

Excusé-e-s : MM. P. Dumoulin, J.-Cl. Favre, Mme C. Fischer, MM. P. Glauser, Y. Hunziker, C. Novelli, J.-M. Pasche, C. Rasch, O. Rodondi, Mmes V. Rodondi, C. Touati, M. F. Velo

Absent : M. A. Trumic

Arrivés en début de séance : MM. C. Demaurex, P. Latorre

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
Acceptation de l'ordre du jour
Acceptation du procès-verbal du 3 novembre 2011
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Communications de la commission consultative d'urbanisme (CCU)
Communications de la commission consultative des affaires régionales (CCAR)
5. Préavis municipal N° 13/2011- Budget 2012
6. Divers et propositions individuelles

Points de l'ordre du jour

1. Procès-verbal du 3 novembre 2011

Le PV du 3 novembre 2011 est adopté à la majorité, (4 abstentions).

2. Communications du bureau

- 1) Election au conseil des Etats du 13 novembre 2011 :
résultat sur <http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/votations-et-elections/elections-precédentes/>
- 2) Election complémentaire au conseil d'Etat vaudois du 27 novembre 2011:
Un 2e tour aura lieu le 18 décembre 2011.
- 3) L'installation du micro a eu des échos positifs
- 4) La visite de Mme la préfète en date du 29 novembre à l'administration communale, a permis à votre Présidente d'avoir des échanges intéressants.

3. Communications de la Municipalité

Cf annexé

4. Communications de la commission consultative d'urbanisme (CCU)

Cf annexé

Communications de la commission consultative des affaires régionales (CCAR)

Cf annexé.

5. Préavis 13/2011 Budget 2012

- **M. M. Henchoz**, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente énumère le budget page par page.

M. J.-P. Chapalay constate à la p. 2, compte 110.3904.00, une erreur de date (2010 au lieu de 2009), et à la p. 9, compte 351.3120.01 (chauffage aux pellets), aucun chiffre n'est mentionné pour 2011 et 2012. La gestion étant entièrement reprise par la gérance De Rham, des frais afférents devraient y être assimilés.

M. G. Muheim en effet il y a des frais de gérance inclus dans les frais généraux sous une autre rubrique, dans le cadre des comptes. La facture de la consommation des pellets ne passe plus par la commune, elle est traitée par la gérance. La part incombant à la Grande Salle est dans la rubrique correspondante.

M. P. Girard : frais du personnel p. 11 et 12, refuge des Bas-Monts et Grande Salle. Il souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles, d'une part, les charges sociales sont inversement proportionnelles et, d'autre part, les charges de la Grande salle diminuent en passant de CHF 47'850.-- à CHF 19'400.--.

Est-ce que le rendement de la Grande Salle, qui est très inférieur à celui du refuge des Bas-Monts, est dû aux sociétés locales qui disposent de la gratuité ?

M. G. Muheim donne des précisions quant aux différences de location entre le refuge des Bas-Monts et la Grande Salle, mais ne peut donner de détails comptables. Pour l'entretien du refuge, l'intendant travaille à l'heure et ses charges sociales primaires (AVS, chômage) sont déduites. Pour ce qui est de la Grande Salle, il s'agit de personnel fixe (collaborateur communal).

Il y a approximativement cent quarante locations pour le refuge, principalement le week-end. Quant à la Grande salle, elle est relativement peu louée, il s'agit d'une volonté municipale de ne pas la louer le soir, respectivement le week-end, pour des grandes manifestations privées. Elle est beaucoup utilisée par les sociétés locales. La Grande Salle est louée principalement aux sociétés de danses, et rarement à des particuliers. Les premières expériences avaient démontré que le quartier vivait gentiment l'enfer à partir de 23 h. et ceci jusqu'à 3-4 h du matin.

Les nuisances sonores de la Grande salle ne peuvent être imposées aux voisins. Dans le préavis de construction de rénovation de la Grande salle, c'était un élément qui avait été mis en avant. Par contre, ils sont indulgents lors d'une fête villageoise ou d'une société locale en fin de semaine. La Municipalité ne reçoit plus de réclamations.

Le Boursier (M. S. Ruby) prend la parole pour informer qu'entre les comptes 2010 et le budget 2011, les charges sociales pour le refuge sont surévaluées, alors qu'elles sont sous-évaluées pour la Grande Salle. En 2012, le budget 2013 qui sera présenté sera beaucoup plus précis, car il sera établi par un nouveau logiciel de gestion des salaires.

M. G. Muheim précise que des accords sont en cours au sujet de ces charges sociales.

M. P. Girard : Cette année les frais d'entretien pour la Grande Salle sont de CHF 50'000.--. Peut-on partir de l'idée que, dans les prochaines années, les frais d'entretien seront de l'ordre de CHF 20'000.-- ?

M. G. Muheim : Des travaux d'adaptation ont dû être entrepris en 2011 et n'auront pas lieu d'être en 2012. Pour rappel, ces travaux ont consisté à régler le problème de l'eau chaude. Le chauffage à pellets dont nous disposons, fonctionne parfaitement en saison automnale et hivernale, mais dysfonctionne en période estivale. Ces coûts correspondent à l'installation de boilers, élément principal dans le budget 2011, en espérant qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises pour l'avenir.

M. P. Girard : Le montant prévu pour les loyers des Moussaillons au budget 2011 est de CHF 46'000.-- (p. 15). Il passe à CHF 36'000.-- pour 2012. Est-ce un effet de la baisse du taux hypothécaire ? Le rendement du bâtiment est-il suffisamment élevé pour permettre une diminution de cette importance ?

M. G. Muheim : Les Moussaillons ont ouvert les portes le 1^{er} janvier 2010. Le budget 2011 a été élaboré l'été 2010, ceci avec de grandes inconnues liées aux produits, respectivement aux charges réelles du bâtiment. Le bouclage des comptes 2010 a été fait cette année au printemps, et ceci a permis de déterminer la réalité du loyer. Le loyer pour le montant total de CHF 36'000.-- sera aussi facturé pour 2011.

M. J.-P. Chapalay (p. 17) au sujet du déneigement de la RC 773 (compte 430.3142.00), le canton nous a-t-il « transférés » des charges ?

M. G. Muheim : En effet, les charges cantonales ont fortement augmenté.

M. J.-P. Chapalay demande une explication (p. 22) sur la baisse des cotisations à la caisse de pension alors que les traitements du personnel ont augmenté.

M. G. Muheim : dans le cadre de l'UAPE et des structures parascolaires, il y a du personnel tels les éducatrices et du personnel auxiliaire, travaillant à l'heure, respectivement 10, 20, 30 %. Les activités accessoires ne sont pas soumises aux caisses de pension dont le salaire coordonné est actuellement de CHF 20'880.--/an.

M. R. Uldry (p. 30) au sujet du compte 740 (traitement du personnel) est d'avis que ce montant est élevé et demande le détail (nombre de personnes, etc.) et pour la p. 31 compte 3131.00 « achats de produits alimentaires », demande ce qui leur est fourni.

M. G. Muheim fournit l'information en précisant que quinze personnes travaillent à la garderie les Moussaillons, et certifie que le salaire du personnel occasionnel ne concerne que les remplacements du personnel, suite à des maladies ou autre. Toutefois, une personne engagée à 60 % peut aussi fonctionner pour les remplacements occasionnels (congé maternité) mais sera intégrée dans le salaire fixe et non occasionnel.

Concernant les achats de produits alimentaires, ceux-ci sont refacturés.

Les achats (livrés par une entreprise spécialisée ou achetés par l'éducatrice) sont réglés par la commune. Les repas sont facturés aux parents par le biais de factures mensuelles dans la prise en charge de l'enfant. Détail à la p. 32 « participation des parents »

CHF 240'000.-- /an. Ce montant comprend le remboursement de ces repas. Il peut y avoir une exception (un cas social particulier) mais les prix des repas sont couverts.

Ce qui n'est pas couvert dans ce montant, ce sont les charges de l'encadrement du personnel spécialisé.

M. D. Kupper trouve que le sens « manu militari » dans le rapport de la commission des finances à un sens qui dépasse l'humour. Lequel est-t-il ?

(manu militati est un adverbe qui veut dire « ayant recours aux forces de l'ordre ». Ce terme est parfois utilisé dans le sens figuré.)

M. M. Henchoz (qui a fait lecture du rapport) : Le mot est peut-être inapproprié, mais dans le cadre de la répartition des dicastères entre les municipaux, le syndic avait souhaité reprendre le dicastère des finances.

M. G. Muheim confirme que c'est à la « manu militari » qu'il a été décidé qu'il soit le municipal des finances.

M. L. Ciompi souhaiterait des explications quant à l'augmentation des coûts pour la réorganisation du budget de la police. En effet, il n'a pas bien réussi à cerner le détail du budget ; d'où proviennent ces CHF 240'000.-- en plus ? Dans la législature précédente il a été discuté de cette réorganisation, il a été question également de synergie, de certaines rationalisations.

M. D. Delaplace : Ce qu'il faut prendre en considération, c'est la conjonction de plusieurs éléments en terme juridique. Il est clair que la police telle qu'elle a été conçue avant la décision populaire à Belmont, coûtait CHF 250'000.--. Rappel des faits : c'est une décision qui a été appliquée, c'est un choix populaire qui désirait une police de proximité et dans une région, une commune qui était prête à en payer le prix. Ensuite, les difficultés de mise en place étaient dues au fait qu'on ne comparait pas, un budget avec des comptes ou un budget précédent, mais avec un préavis. Le budget global de la police pour la région est monté à CHF 8'600'000.--. Le préavis parlait de CHF 9'500'000.--, échelonnés sur plusieurs années. Il y avait ces incertitudes avec lesquelles il fallait faire. Ensuite il y a eu des incertitudes opérationnelles qui sont venues dans le sens que tout le monde s'attendait à ce que, progressivement, il y ait une mise en place. Le canton, comme cela a été relevé dans certains autres domaines, a lui décidé de faire un changement immédiatement, et non pas avec une montée en puissance. Alors, la conjonction de tous ces éléments, a conduit le comité de direction (4 représentants nommés par la municipalité et le conseil) dans un premier temps, sur des prévisions allant de 3 à 4 ans. Ceci ne se reproduira pas. Il fallait au départ de cette association, lui donner les moyens d'être opérationnelle. C'est la différence. Elle est due à la conjonction d'éléments qu'on a dû évaluer, maîtriser ou estimer et partir un peu plus vite que ce que l'on pensait échelonner dans le temps. Pour Belmont, notre part aux charges de l'association est de 6,9 %. Pully est presque à 80% du coût, c'est dire le choc qu'ils assument d'autant plus que leur administration est fortement sollicitée dans cette opération.

M. L. Ciompi : Afin de bien comprendre, il demande si cette différence (CHF 240'000.--) est due à la mise en place de cette organisation ? Une baisse est-elle prévue ?

M. D. Delaplace : La Municipalité espérait une opération blanche. L'augmentation est faite en raison d'un report opérationnel qui a été fait par le canton sur cette nouvelle force de police. Profitant par-là, du choix qu'avait fait la population qui désirait garder cette entité.

M. G. Muheim tient à compléter en précisant que la police coûtait CHF 257'000.--. Demain elle coûtera CHF 597'000.--. L'augmentation correspondant à l'équivalent de la valeur de 2 points d'impôts, que le canton a transféré. A toute chose égale, la police coûte la même chose en 2012 qu'en 2011, avec les 2 pts d'impôts transférés pour financer la police. Un petit détail au niveau des produits (amendes), les tâches ont été transférées à la commission de police de Pully qui a un fonctionnaire spécialisé. Si l'on n'est pas juriste confirmé, et habitué à pratiquer ce nouveau dispositif, ce travail est quasi ingérable pour la commune. Toutes les voies et les termes doivent être extrêmement précis. Le canton, dans la négociation, a décidé de faire participer toutes les communes vaudoises à la bascule des systèmes de police cantonale et municipale. Le canton a transféré des tâches avec 2 pts d'impôts d'où l'augmentation des effectifs. Mais en même temps, il a transféré CHF 40'000'000.-- au titre de l'équilibrage des comptes, puisque le canton intervient dans les communes qui n'ont pas de police et le relecture. C'est la différence entre ce qu'il va faire pour les autres et ce qu'il va encaisser. Cette somme est facturée à l'entier des communes vaudoises. Au Grand Conseil la discussion a été animée. Grâce l'union des communes vaudoises, un écueil additionnel de CHF 14'000'000.-- a été évité, sous une forme non clairement définie (indexation, charges récurrentes, etc.). Les communes vaudoises sont intervenues. Les journaux en ont parlé. Les charges ont augmenté pour Belmont de CHF 220'000.-- par année, c'est une charge récurrente.

Espérons que la police cantonale dans ses calculs des coûts réels en 2012, arrivera à la conclusion que ce n'est pas CHF 40'000'000.-- mais peut-être CHF 35'000'000. --.

Vote : Ce préavis est accepté à l'unanimité

M. G. Muheim remercie pour ce vote de confiance et principalement la Commission des finances pour son travail, qui a été ardu, et un des budgets des plus difficiles depuis 1989. « Il a fallu trouver les moyens d'absorber ou de poser quelque part ces explosions de charges (plus de CHF 2'000'000.-- additionnels en 3 ans ». Un autre élément, celui-ci n'est dit qu'une fois par législature « ce n'est pas un chèque en blanc. Vous nous avez marqués votre confiance à nous d'en être digne. Les comptes 2012 diront, au printemps 2013, si cette confiance a été méritée. ».

6. Divers et propositions individuelles

M. Ph. Fardel : Par ses voyages, il a constaté que beaucoup de pays favorisent leurs citoyens en installant des engins de fitness dans les parcs publics (zones de détente). Dans notre commune, nous avons des places de jeux (pour enfants) ainsi que des espaces publics. Ne serait-il pas imaginable d'avoir aussi des engins de fitness extérieurs sur nos places publiques et places de jeux ? Cela permettrait aux parents, grands-parents, familles et autres accompagnant les enfants de profiter des infrastructures pour leur bien-être.

M. G. Muheim la municipalité prend note de la question et donnera une réponse lors d'une prochaine séance.

M. J.-P. Chapalay concernant le préavis 12/2011, a constaté qu'il s'agit du brouillon du rapport de la Commission technique qui figure sous la rubrique Conseil communal du site de notre commune.

Ce brouillon comporte quelques erreurs ou lacunes flagrantes et des fautes d'orthographe. M. J.-P. Chapalay demande à Mme M. Hirt, Présidente de la Commission technique et qui a rédigé ce rapport, de bien vouloir faire le nécessaire afin que ce document soit remplacé, et indiquer également qui en est le rapporteur.

Mme M. Hirt confirme que c'est elle le rapporteur et fait le nécessaire afin d'y remédier.

Mme M. Hirt garde la parole pour faire part d'une observation faite dans les offices de poste. Le personnel propose des billets (million ou à gratter) en vente. Comment les jeux de hasard peuvent être vendus dans des offices de postes ? Personnellement, cette attitude ne lui convient pas et elle relève qu'il s'agit pour elle d'un abus.

M. G. Muheim informe que la Municipalité n'a aucune influence possible sur la Poste. Il faut préciser que Belmont a « encore » une Poste, ce qui est une denrée rare dans beaucoup de villages (en raison des courriels, etc.). Les postes ont reçu une autorisation du Conseil fédéral pour pratiquer d'autres activités que celle de la Poste en elle-même, afin de rentabiliser ses offices.

Afin de permettre à la Poste d'exister, utilisons là le plus possible (paiements, lettres, etc.).

M. D. Kupper remercie, en tant que représentant du quartier de la Louche, la Municipalité pour le travail qui a été fait à la route de la Louche. Il est soulagé que ses enfants puissent prendre le trottoir. Il les félicite pour le délai tenu et pour l'efficacité des gendarmes couchés tout en respectant la suspension des voitures.

Mme C. Gachet Negro : Suite à un envoi du service technique, adressé aux nouveaux Conseiller-e-s, du plan directeur communal en vigueur de Belmont, elle a fait le constat que ce document date de 1999. Au vu du développement de la commune, ce document aurait le mérite d'être réactualisé. Question est posée à la Municipalité de savoir s'il serait possible dans cette législature que le plan directeur soit remis à jour ? Qui est en charge de contribuer à ce document ?

M. G. Muheim : il est prévu, au programme de la municipalité, de réviser le plan directeur communal, dès que la révision du règlement du plan de zones sera rentré en force (en travail depuis 2004). En effet, il est programmé dans cette législature, dans la dynamique de la révision de plan général d'affectation, respectivement de son règlement.

C'est une opération intéressante, très citoyenne au début parce qu'elle implique la population, au sens d'appel à la population qui souhaite collaborer. Des groupes thématiques sont créés. Elle se resserre après avec la CCU et la Municipalité, pour terminer par une consultation publique. Le projet est soumis au Conseil communal qui le ratifie et in fine, le département concerné du Conseil d'Etat le valide.

M. J.-P. Bolay s'adresse à Mme Ch. Dupertuis concernant le bâtiment des Cancoires. Après avoir siégé à plusieurs reprises dans la salle des jeunes pour le rapport de la Commission des finances, ce dernier a eu l'impression que ce local est très peu, voire pas utilisé. Il souhaite avoir des informations sur le taux d'occupation de cette salle.

D'autre part, à qui appartient le babyfoot qui est inutilisable ?

Mme Ch. Dupertuis : Le local des jeunes est relativement bien occupé, soit le tiers des week-ends (vendredi, samedi et dimanche). S'ils veulent utiliser les locaux en semaine, ils doivent faire une demande de réservation, car ils ne peuvent y accéder spontanément. Le babyfoot leur appartient.

La discussion étant close, la Présidente invite les jeunes et les nouveaux citoyens à poursuivre la soirée, et lève la séance à 19h58.

À l'issue de la séance **M. G. Muheim** fait part d'une nouvelle concernant Pamela Fischer qui vient d'être élue meilleure sportive vaudoise.

La prochaine séance est fixée au 23 février 2012 à 20h15 à la Grande Salle

Belmont, le 18 janvier 2012

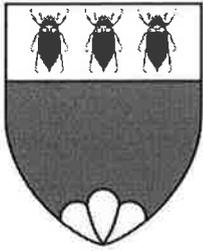
Helene Pinto

Présidente



Isabelle Gaillard

Secrétaire



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 1^{er} décembre 2011

Gustave Muheim

Administration générale, Finances, Personnel, TL, Délégué aux affaires Lausanne Région

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le très grand plaisir de vous saluer au nom de votre Municipalité, « alignée couverte » et au complet devant vous. Pour les nouveaux membres de votre Assemblée, sachez que cette dernière séance de l'année se veut traditionnellement consacrée exclusivement au budget, histoire de laisser une marge de temps suffisante en faveur de l'accueil de nos jeunes nouveaux adultes et de nos nouveaux bourgeois détenteurs du passeport à croix blanche.

Visite annuelle de notre administration par la Préfecture

Il y a 48 heures, Madame la Préfète Anne Marion-Freiss, qui avait procédé à notre assermentation, a contrôlé le fonctionnement de notre administration et de nos institutions politiques. La Municipalité a le plaisir de vous faire part de la note maximale que nous a attribué Mme le Lieutenant de l'Etat, s'agissant du fonctionnement de notre administration, qui en est ici officiellement remerciée. L'excellence des relations au sein de la Municipalité et avec le Conseil communal a aussi été relevée.

Election au Comité de l'Union des communes vaudoises (UCV)

Lors de leur séance du 20 septembre dernier, les syndics des communes de notre district ont proposé votre serviteur pour les représenter au sein du Comité de l'UCV. L'assemblée générale extraordinaire de l'association ayant accepté cette candidature, j'ai l'honneur de porter haut la défense des couleurs de nos communes en général, et celles de notre district en particulier.

Ceci se fera sous l'œil que j'espère bienveillant de Mme la Présidente Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny, et de votre collègue, Mme Nathalie Greiner, membre du staff de l'UCV.

Exercice 2011 – dépenses extrabudgétaires

En application de l'article 88 de votre Règlement, qui concerne les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles (montant annuel accordé : CHF 100'000.- et préavis de la Commission des finances (CF) pour toute dépense dépassant CHF 30'000.-), voici l'état à ce jour :

- Montant total engagé : CHF 97'572.15, concernant :
- Impression des rapports et comptes de l'exercice 2010 : CHF 12'010.70
- Travaux forestiers : CHF 37'567.80, avec l'accord de la CF. Une subvention cantonale est attendue.
- Centre scolaire : infiltrations d'eau CHF 26'600.-
- Charges scolaires et parascolaires : CHF 18'393.65

- Don Chaîne du bonheur en faveur de la « Corne de l'Afrique » : CHF 3'000.-

Si l'on excepte le « jeu du million » ou plus prosaïquement le « coup d'assommoir » de CHF 867'223.- reçu du canton cet automne, au titre du complément à payer au décompte final « 2010 » de la péréquation intercommunale et de la facture sociale, notre budget 2011, au niveau des charges, est conforme à ses prévisions. S'agissant des recettes, nous sommes raisonnablement positifs pour que les prévisions budgétaires se réalisent. Plus d'informations en provenance du canton au mois de mars prochain.

Personnel communal

Notre « CVE » Centre de vie enfantine « les Moussaillons » accueille depuis aujourd'hui une nouvelle éducatrice, en la personne de **Mme Laurence Meylan**, qui vient de fonctionner durant un mois en tant que remplaçante. Son taux d'occupation est de 60 %, et Mme Meylan assurera en plus une grande partie des remplacements, dans le cadre des congés maternité de deux de ses nouvelles collègues. Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues.

Dans quelques jours, **Marcelle et Willy Bovey** vont pleinement jouir d'une retraite méritée. Parce que « quand on aime, on ne compte pas », je vous ferai grâce des détails qui jalonnent les nombreuses décennies que ce couple de vrais Cancoires a consacré à notre village, que ce soit en sueur pour l'entretien de nos bâtiments ou celle en faveur de nos sociétés locales, avec en tête la société de musique « L'Avenir », talonnée par celles du tir.

Marcelle, épouse dévouée de son Willy de mari, nous a rejoint le lundi 8 octobre 1990 pour, je cite son contrat, *exécuter le travail selon les directives données par notre chef concierge, M. Willy Bovey*. Devant un tel « ordre de marche », Ramuz, qui disait *viens femme t'asseoir sur le banc*, a dû se retourner dans sa tombe ! Aussi discrète qu'efficace, Mme Bovey n'a jamais, comme dirait le langage officiel, *attiré l'attention de l'Autorité*, sauf quand il s'agissait de citer quelqu'un en parfait exemple de dévouement et de loyauté.

Quant à Willy, ne pas le connaître relève de la mission impossible, à moins de n'avoir jamais mis les pieds dans l'un ou l'autre de nos nombreux bâtiments publics, en passant de l'école pour finir par cette Grande salle. Engagé le 15 avril 1977 par le vice-syndic de l'époque et Papa de votre vice-président actuel (une autre belle histoire au patronyme « Dupertuis »), M. Bovey s'est vu confié une mission simple ; je cite :

« Vos attributions consisteront principalement à la conciergerie du bâtiment scolaire, à l'entretien des surfaces extérieures comprises dans le périmètre du collège ainsi qu'à la conciergerie du temple. D'autre part, vous serez occasionnellement appelé à collaborer si nécessaire à certains travaux avec les services industriels et de la voirie (conduite de l'Unimog lors d'absence des titulaires) et au contrôle communal des travaux relatifs aux installations de citernes à mazout ».

La lettre concluait *« En espérant que vous accomplirez une longue carrière au sein de notre communauté dans laquelle nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue »*. Fin de citation. Permettez-moi de condenser ce résumé des tâches avec le raccourci **Ma qua fa toute**. Willy a effectivement tout fait, même votre huissier du Conseil des décennies durant. Et pour occuper le temps libre, il a aussi gravi tous les échelons de notre service du feu, pour finir « adjudant du corps ».

La belle saga des Bovey n'a pas écrit sa dernière page au sein de notre administration, puisque nous avons le bonheur de compter parmi elle le fils Frédéric, Fredo pour les intimes. L'expression *« Le fruit ne tombe pas loin de l'arbre »* s'est confirmée.

Daniel Delaplace

Domaines – Forêts – Vignes – Bâtiments communaux - PPP

Association Sécurité police Est Lausannois

Lors de sa séance du 23.11.2011 à Pully, le Conseil intercommunal de l'Association a examiné les trois objets suivants, avant de les accepter à l'unanimité :

- il a délégué au Comité directeur l'autorisation de plaider.

- Il a ensuite adopté, tant le budget 2012 que le nouveau règlement du personnel du corps de police de l'association.
- Celle-ci, déjà constituée juridiquement, sera opérationnelle au 01.01.2012.

Commission de police

Dans sa séance du 23.11.2011, la Municipalité a décidé de déléguer ses compétences en matière de sentences municipales, à un fonctionnaire spécialisé comme c'est le cas pour ses communes partenaires de l'ASPEL. Ce mode de faire n'aura pas d'incidences financières importantes, si ce n'est le non encaissement de quelques amendes.

La Municipalité s'est assurée que les décisions répressives prises par la future commission de police seront, comme aujourd'hui, précédées de démarches destinées à promouvoir des solutions consensuelles.

Bâtiments

Réhabilitation de la Maison Pasche et travaux au bâtiment de l'Auberge communale

Pour la Maison Pasche, nous sommes dans l'attente de la détermination finale de l'opposant qui s'était manifesté durant la mise à l'enquête publique. Il a été reçu par une délégation municipale, l'architecte et le responsable de nos services techniques, pour lui fournir des explications et des précisions sur les points détaillés dans son opposition.

Quant à l'Auberge, la mise à l'enquête sera faite ces prochains jours.

C'est ainsi que nous espérons pouvoir vous présenter ces deux projets lors d'une séance du Conseil communal, fixée, en accord avec votre Bureau, au 23.02.2012. Nous sollicitons d'ores et déjà la compréhension des membres des commissions concernées, puisque le délai habituel pour l'examen de ces préavis sera ramené à 3 semaines à cause des dates de rentrées des soumissions qui ne pouvaient être exigées durant la période des vacances de fin d'année.

Chantal Dupertuis

Ecoles, Œuvres sociales, Affaires culturelles

Sociétés locales

Fenêtres de l'Avent

J'espère que vous avez tous reçus le flyer annonçant les fenêtres de l'Avent. Quelques dates à retenir parmi les 24 proposées : le 4 décembre ici même à la Grande salle dans le cadre du Marché Artisanal, le 6 décembre, ici encore avec la Société de Musique L'Avenir, le 11 décembre à la Babolettaz chez Madame la Présidente, le 18 décembre au local du feu avec la participation du Chœur Parenthèse de Savigny, le 21 décembre au bâtiment administratif et le 24 décembre au Temple. Bien entendu rien ne vous empêche de vous rendre à toutes les autres... Pour ceux qui ne connaissent pas vous allez découvrir et sans doute apprécier des moments très conviviaux.

Marché Artisanal

Dimanche prochain 4 décembre aura lieu dans cette Grande salle le Marché Artisanal avec de nombreux exposants, un concours de dessin pour les enfants et la visite du St-Nicolas.

La Société de chant « La Concorde ».

Après une année de pause, les concerts annuels de « La Concorde » auront lieu les 9 et 11 décembre. Sous la baguette de la nouvelle directrice, Madame Nathalie Mengozzi « La Concorde » partagera la scène avec la « Clé des Chants », dirigée par Madame Sandrine Neven.

Les Aînés

Le traditionnel Noël des Aînés se déroulera le jeudi 15 décembre dès 14h15 ici même.

Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Voici une dernière information concernant la

Route de la Louche

Le 18 novembre à 17h00 la route a été ouverte à la circulation comme prévu dans le timing initial. L'aménagement actuel nous permettra d'affronter l'hiver dans de bonnes conditions. La touche finale aux aménagements sera apportée le printemps prochain.

Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme), Temples et cultes

Pas de communication

Commune de Belmont sur Lausanne

Commission consultative d'urbanisme

Communication au conseil communal du 1 décembre 2011

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission consultative d'urbanisme s'est réunie pour débattre de divers objet.

Nous avons transmis par écrit à la Municipalité les éléments suivants:

- Nous avons confirmé la volonté municipale de créer un jardin du souvenir dans note cimetière.
- Nous avons pris note de la volonté municipale de construire des couverts pour les places conteneurs. La CCU estime qu'il est opportun de protéger les espaces destinés à recevoir les conteneurs poubelle. Cela permet un usage plus aisé durant les périodes neigeuses et facilite la tâche des éboueurs.

La CCU encourage la Municipalité à utiliser des matériaux nobles tels que le bois pour la réalisation de ces couverts.

- Aménagement de la place du village. La CCU a rendu un rapport à la municipalité contenant des idées et souhaits quant 'au futur aménagement du notre place du village.

Nous nous sommes exprimés sur les aspects liés à:

1. L'accessibilité à la place.
2. Les possibilités de parage sur la place.
3. L'aménagement de la place.
4. L'éclairage de la place.

Son futur aménagement doit tout mettre en œuvre pour quelle devienne naturellement le véritable centre du village. L'aménagement sera réussi si les habitants de notre village s'y sentent bien et "l'habitent".

Plan général d'affectation PGA

Un dossier de travail du PGA et du règlement qui lui est lié nous a été transmis par la Municipalité pour étude. Hier soir, soit le 30 novembre, la CCU a été reçue par la Municipalité incorpore, accompagnée de Monsieur Gamboni et des deux représentants du bureau URBAPLAN, bureau retenu pour la réalisation de notre nouveau PGA.

Lors de cette première séance de travail de la nouvelle commission, pour rappel la CCU de la précédente législature avait déjà travaillé sur notre nouveau PGA, nous avons eut tout loisir de poser les questions qui nous interpellaient. Nous allons poursuivre notre étude des documents et vous tiendrons informés plus en détail en temps voulu.

Je vous remercie de votre attention

Belmont, le 1^{er}. décembre 2011 , pour la CCU, Marc-Etienne Favre



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

La Municipalité a demandé à rencontrer la CCAR le jeudi 7 novembre 2011 à 18h00 à la salle de Conférence du Bâtiment administratif de Belmont pour une prise de contact avec la nouvelle Municipalité (Mme Schiesser absente et excusée) et les nouveaux membres de la CCAR (M. Kupper absent et excusé) afin de faire un tour d'horizon des différents dossiers qui seront abordés durant cette législature.

Les différents sujets abordés ont été :

PALM

Schéma directeur Est lausannois.

Les projets 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} génération (Tram, BHNS, M3, Mobilité douce).

A ce sujet, chaque conseillère et conseiller a reçu une invitation pour assister à la séance de présentation du PALM sur les projets de 2^{ème} génération (2015-2018) qui se tiendra le mardi 21 février 2012 à 18h00 au théâtre de Beausobre à Morges. Je vous recommande vivement d'aller suivre cette présentation.

J'ai moi-même assisté à la dernière présentation qui s'est tenue le 10 février 2011 au Palais de Beaulieu devant une assemblée de plus de 500 élus représentant les 27 communes sises dans le périmètre du PALM.

J'ai notamment apprécié la présentation sur différents stands des dernières réalisations importantes et novatrices sur la mobilité, l'urbanisation et le réseau vert à l'horizon 2020.

DECHETS

Taxe au sac ou au poids, là est la question suite à l'arrêt du Tribunal fédéral.

RESEAU D'ACCUEIL

Un délégué de chaque commune participera à chaque assemblée générale du réseau d'accueil de jour constitué en 2009 regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL).

Pour Belmont, il sera représenté par un membre de la CCAR.

REORGANISATION SCOLAIRE

Retour des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année dans leur commune de domicile à l'horizon 2015.

SDIS

Le 1^{er} janvier 2011, les SDIS Belmont et de Pully ont fusionné sous le nom de SDIS de la Paudèze. Cette fusion n'est qu'une première étape, puisque la régionalisation envisagée par le canton prévoit de faire passer l'organisation des SDIS, notamment celui de la Paudèze dans une nouvelle entité comprenant les communes de Lutry et Paudex "Les Porte de Lavaux".

En effet, depuis plusieurs années, il a été constaté que les communes ont de plus en plus de difficultés à pouvoir compter sur des ressources sapeurs-pompiers de milice en nombre suffisant, notamment durant la journée. La prise en compte de cette réalité a nécessité une modernisation significative de l'organisation du SDIS du canton de Vaud.

Cette modernisation nommée « SDIS Evolution » en cours de déploiement vise à renforcer l'efficacité d'intervention en faisant migrer graduellement les 377 corps communaux existants en 1997 dans une organisation de 34 services de défense incendie et secours (SDIS) régionaux répartis de manière uniforme dans le canton.



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Dès lors, les communes ont un délai de 3 ans à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (Loi du 2 mars 2010 LSDIS) pour regrouper leurs services de lutte contre l'incendie et de secours dans des entités régionales et pour organiser leur exploitation.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2014 nous allons devoir fusionner avec le SDIS "Les Porte de Lavaux".

PCi

La nouvelle Protection civile sera organisée en dix régions (21 actuelles) calquées sur les limites des districts.

Quatre zones de protection civile regrouperont les dix régions.

En effet, la Protection civile vaudoise actuelle se fonde sur une loi prévalant en 1995. La conception de la Protection civile issue de cette législation correspond de moins en moins aux défis auxquels les partenaires sécuritaires doivent faire face aujourd'hui. On constate également que la majorité des cantons latins ont mis en place une nouvelle loi à l'instar du Valais qui a procédé en 2010.

Il est donc nécessaire de mettre à jour la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile afin de permettre à la Protection civile de faire face aux attentes et aux défis de la prochaine décennie.

La Municipalité a désigné Mme Claudine Gygi en tant que déléguée et M. Bernard Burri comme 2^{ème} délégué.

TAXIS LAUSANNOIS

Participation aux séances du conseil intercommunal qui comprend 12 communes de l'agglomération lausannoise, dont Belmont fait partie à raison de 2 fois par année.

Le conseil communal a désigné M. Christian Stutz en tant que délégué au sein de l'association intercommunale des taxis lausannois.

ASSOCIATION DE POLICE « Sécurité Est lausannois »

Participation aux séances du conseil intercommunal comprenant les communes de Pully, Paudex, Belmont et Savigny pour la mise en place du nouveau règlement de police.

La Municipalité a désigné M. Jean-Charles Bartolacelli en tant que délégué au Conseil intercommunal.

Belmont, le 30 novembre 2011

Pour la CCAR :

J-C. Bartolacelli, président